DL 2026-105
14 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261014-DL2026105-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE !
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, CHAPY
Absents :
Absents représentés : Mme LUCAS à Mme MAILLARD

Secrétaire de séance : M. POTIN

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 26
Pour: 26	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Mme MOREAU, Messieurs RUELLAN et ESNAULT membres ou ex-membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

Convention de participation financière - 1ère édition du budget participatif brétilien

En 2023, lors de l'appel à projets du budget participatif du Département, l'association Janzé Histoire et Patrimoine a déposé un projet visant à réhabiliter et à rendre accessible le foyer du four à briques et le bâtiment de stockage qui se trouve au-dessus. A la suite du vote citoyen, ce projet a été retenu par le Département.

Lors du conseil municipal du 2 juillet 2025, afin de rendre opérant ce projet, il a été établi une convention entre la Ville de Janzé et l'association Janzé Histoire et Patrimoine puisque la Ville de Janzé est propriétaire de la Briqueterie et de ses jardins situés au 13 rue de Bel-Air et sera maître d'ouvrage des travaux à réaliser tandis que l'association est à l'initiative du projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre de projet, une décision du Maire a été établie pour solliciter une subvention auprès du Département.

Il est à présent nécessaire d'approuver la convention de participation financière liant la ville de Janzé au Département d'Ille-et-Vilaine. Cette convention, présente en annexe, définit les modalités de versement d'une subvention d'investissement au maître d'ouvrage (à savoir la ville de Janzé) pour la réalisation du projet « restauration et mise en valeur de la briqueterie » tel qu'il a été présenté par le porteur d'idée, Janzé Histoire et Patrimoine. Le montant de la participation allouée par le Département à la commune s'élève à 45 725 €, respectant le taux légal maximum de 80% de subvention publique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération DL-2025-078 approuvant la convention de partenariat entre la ville de Janzé et l'association Janzé Histoire et Patrimoine dans le cadre du budget participatif du Département visant à sauvegarder le patrimoine de la Briqueterie ;
VU la décision du Maire 2026-82 sollicitant une subvention auprès du Département ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- *APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et les documents afférents.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Frédéric POTIN

MAIRIE DE JANZÉ R.F. 35150

Le Maire
Jonathan HOUILLOT